

## Formation complémentaire

### Certificat FSEA et CAS Conception et animation de dispositif de formation d'adultes

(Certificate of Advanced Studies – Certificat d'études avancées CAS 17 ECTS)

#### 1. Descriptif<sup>1</sup>

Le Certificat FSEA vise à permettre aux formateurs et formatrices de préparer, animer et évaluer des séquences de formation définies par ailleurs. Le CAS *Conception et animation de dispositif de formation d'adultes* vise à permettre aux formateurs et formatrices de :

- disposer de connaissances et compétences nécessaires pour prendre en charge les tâches et responsabilités relatives à la formation d'adultes ;
- concevoir, planifier, organiser, communiquer et réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention;
- développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions ;
- identifier, analyser des processus de groupes en formation et intervenir de manière adéquate ;
- accompagner chaque apprenant-e dans son processus d'apprentissage.

Cette formation propose :

- un accompagnement collectif et individuel
- 2 séminaires en résidentiel (2 et 5 jours)
- 6 séminaires thématiques
- 6 séances de supervision
- une approche liée à la pratique
- une diversité des intervenant-e-s expérimenté-e-s.

#### Public-cible:

Le champ d'intervention du public-cible est avant tout la formation des adultes. Il s'agit de développer les compétences des intervenant-e-s - formateur ou formatrice d'adultes occasionnel-le-s ou expérimenté-e-s - des écoles professionnelles, des

associations professionnelles et des entreprises formatrices en leur proposant un parcours de formation diversifié. Cette offre-ci est destinée prioritairement aux enseignants et formateurs diplômés de l'IFFP (« 600 et 1'800 heures »).

Les enseignants ayant validé le module « Enseigner à des adultes » en formation de base (1'800 heures) obtiennent une équivalence pour le 80% du module 4/5C. Ils effectuent également la supervision.

Une offre pour le Certificat FSEA destinée aux formateurs ayant validé les 300 heures en formation de base (Module 1 et 2) suivra prochainement. Il s'agit du Module 1C complété par une visite en situation professionnelle.

#### Admission:

L'admission au Certificat FSEA et à la filière de formation continue CAS Conception et animation de dispositifs de formation d'adultes sanctionnée par un certificat présuppose les conditions cumulées suivantes :

- être détenteur/trice au minimum d'un CFC et avoir au moins 3 ans de pratique professionnelle ;
- être détenteur/trice d'un Certificat ou d'un Diplôme de formateurs ou d'enseignants de l'IFFP ;
- avoir une pratique de formateur/formatrice de 150 heures et d'au moins 2 ans ;
- exercer une activité de formation pendant la durée de la formation ;
- les séminaires en résidentiel nécessitent une présence obligatoire à 100%.

#### Structure:

La formation est articulée en trois modules :

- Module 1C: Module complémentaire (5 ECTS)
- Module 2: Accompagner des processus de formation en groupe (4 ECTS)
- Module 4/5C: Module complémentaire ainsi que la Supervision (8 ECTS)

#### Qualification:

- Participation active à la formation (présence d'au moins 80%) ;
- Réflexion sur son processus d'apprentissage ;
- Étude de cas d'une situation de groupe en formation ;
- Projet de dispositif de formation ;
- Visite en situation professionnelle.

**Certification :** Le Titre de la formation de base de l'IFFP, le Certificat modulaire 1C et les attestations validant l'expérience en formation d'adultes donnent droit au Certificat FSEA ainsi qu'une lettre d'équivalence au CAS Animation de sessions de formation pour adultes.

Le CAS Conception et animation de dispositif de formation d'adultes est constitué des certificats des modules 2, 4/5C et supervision et des Titres de la formation de base de l'IFFP mentionne ci-dessus.

Le CAS Conception et animation de dispositif de formation d'adultes et le CAS Animation de sessions de formation pour adultes permettent de présenter son dossier en vue de l'obtention du Brevet fédéral de formateur/trice auprès de la FSEA. Les directives inhérentes à cette procédure sont sur le site [www.alice.ch](http://www.alice.ch) onglet Formation de formateurs d'adultes.

## 2. Organisation

**Conditions :** Cette formation en cours d'emploi de 25 ou 18 (avec le module « Enseigner à des adultes ») journées réparties sur 10 mois, en groupe de 10 à 16 personnes, représente environ 450 heures d'apprentissage réparties en environ 30% de temps en présentiel, 20% de travaux de qualification et 50% de travail personnel. Elle équivaut à 17 crédits ECTS.

**Lieux:** La formation se déroule à l'IFFP-Lausanne de 8h45 à 17h00 et 7 jours sont en résidentiel.

**Coûts:** Pour les 25 journées :

Émoluments pour les 3 modules : CHF 7'000.--. (matériel, documentation, séminaire en résidentiel de 2 jours) et 100.-- de frais d'inscription. Pour le séminaire en résidentiel de 5 jours, l'hébergement et la pension (environ CHF 650.--) sont à la charge des participant-e-s et payables directement sur place. Pour les inscriptions à l'un ou l'autre des trois modules de manière isolées :

- 50.- de frais d'inscription par module.
- Module 1C : Module complémentaire (5 ECTS) : Émoluments 1'650.-
- Module 2 : Accompagner des processus de formation en groupe (4 ECTS) : Émoluments CHF 2'050.--
- Module 4/5C : Module complémentaire, y compris la supervision (8 ECTS): Émoluments : 3'500.—

Pour les 18 journées :

Émoluments pour les 3 modules : CHF 5'200.--. (matériel, documentation, séminaire en résidentiel de 2 jours) et 100.-- de frais d'inscription. Pour le séminaire en résidentiel de 5 jours, l'hébergement et la pension (environ CHF 650.--) sont à la charge des participant-e-s et payables directement sur place. Pour les inscriptions à l'un ou l'autre des trois modules de manière isolées :

- 50.- de frais d'inscription par module.
- Module 1C: Module complémentaire (5 ECTS) : Émoluments 1'650.--
- Module 2: Accompagner des processus de formation en groupe (4 ECTS) : Émoluments CHF 2'050.--
- Module 4/5C: Module complémentaire, y compris la supervision (8 ECTS): Émoluments : 1'600.—

#### Désistement:

Conditions de désistement :

- Tout désistement doit être annoncé par écrit à l'IFFP.
- Pour une annulation intervenant moins de 30 jours avant le début de la formation : 50% de la finance d'inscription est exigé
- Pour une annulation intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation : 100% de la finance d'inscription est exigé
- A noter que la formation peut être annulée, faute d'un nombre d'inscription suffisant. Dans ce cas, les personnes inscrites sont informées dès que possible et, avec leur accord, leur inscription reportée pour une prochaine session

#### Inscription:

En adressant le formulaire d'inscription.

#### Personnes de contact:

Patrick Rywalski  
Responsable Formation continue certifiante  
☎ 021 621 82 72  
[patrick.rywalski@iffp-suisse.ch](mailto:patrick.rywalski@iffp-suisse.ch)

Natacha Riedo  
Collaboratrice spécialisée  
☎ 021 621 82 16  
[natacha.riedo@iffp-suisse.ch](mailto:natacha.riedo@iffp-suisse.ch)